

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 800

présenté par

M. Chassaing, M. Jumel, M. Dufrègne, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,  
M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 11**

Supprimer l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement sont opposés à l'introduction de cette disposition très imprécise et ne répondant pas aux objectifs qualitatifs, de montée en gamme et de proximité visés par l'article L. 230-5-1. Une telle disposition pourrait au contraire permettre à certains fournisseurs de contourner les obligations visées par cet article.